

COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS

Conseil municipal du vendredi 13 septembre 2019 à 20h30.

*Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français
s'est réuni au lieu habituel de ses séances
après convocation légale en date du vendredi 06 septembre 2019
en session ordinaire, sous la présidence du maire Yves MAURICE.*

10 Présents : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Catherine DUC, Claude DANLOUE, Josette NICOLIN, Christian BAUD, Myriam FUMEY, Max WETSTEIN, Sylvain BOUCHER.

4 Absents excusés avec procurations : Olivier MAGNIN donne procuration à Catherine DUC, Eric MOREL donne procuration à Michel LANQUETIN, Nathalie DECORBEZ donne procuration à Sylvain BOUCHER, Stéphanie GIBERT donne procuration à Chantal JEANVOINE.

14 votants

Secrétaire de séance : Myriam FUMEY

Session ordinaire

Début de séance : 20h30

Approbation en début de séance du dernier compte rendu de Conseil municipal du 03 mai 2019, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. Délibérations :

● ONF : exploitation des résineux déperissant :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

-La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de **POUILLEY FRANCAIS**, d'une surface de **93.74 ha** étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;

-Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du **07/09/2017**. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;

-La mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la dévolution et la destination des chablis.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● **Le fonds de solidarité pour le logement (Conseil départemental du Doubs) :**

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permet le financement des aides individuelles aux ménages en matière d'accès et de maintien dans le logement, d'impayés d'énergie et, ou d'eau. Afin d'éviter toute logique de guichet, le FSL permet également la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement simplifiés et décloisonnés des ménages dans le cadre de la démarche <Accompagner pour Habiter>. En 2018, 3275 ménages ont bénéficié de ces aides directes. Le niveau attendu de votre participation est de 0,61 € par habitant pour le FSL et de 0,30 € par habitant étant précisé que les groupements de communes ont été sollicités comme chaque année.

Le Conseil municipal se prononce par 11 contre et 3 abstentions.

● **Application des nouveaux tarifs généraux à compter du 1er janvier 2020 :**

Salle des fêtes*

Demande émanant de	Pouilley-Français	Extérieur
Vins d'honneur ou apéritif (durée 4 heures), gratuit pour les habitants de Pouilley-Français pour un enterrement	50,00 €	90,00€
Période ETE du 1 ^{er} mai au 30 septembre	170,00 €	380.00 €
Période HIVER du 1 ^{er} octobre au 30 avril (chauffage compris)	250.00 €	460.00 €
Chauffage en été si besoin	80.00 €	80.00 €
Location de couverts et de vaisselle	50.00 €	50.00 €
Cour de l'école	60.00 €	60.00 €
CAUTION	1000,00 €	1000,00 €

**pour le moment de convivialité après un enterrement et pour les habitants de Pouilley-Français qui en font la demande, sous réserve que la salle soit disponible, c'est gratuit.*

**pour les associations du village et dans le but de leur activité c'est gratuit ! à charge de gérer les poubelles, le tri et le nettoyage...*

Atelier de distillation

Demande émanant de	Pouilley-Français	Extérieur
Par période de 24 heures	50,00 €	70.00 €
CAUTION	500,00 €	500,00 €

Atelier de pasteurisation

Demande émanant de	Pouilley-Français	Extérieur
Par période de 24 heures	50.00 €	70.00 €
CAUTION	500.00 €	500.00 €

Taxe d'aménagement (délibération n°122-2011)

Taux de la taxe d'aménagement	4%
-------------------------------	----

Concessions trentenaires au cimetière et au columbarium

	2 m ²	4 m ²	Une case
Cimetière	300,00 €	600,00 €	X
Columbarium	X	X	610,00 €

Affouage

La taxe d'affouage sera calculée sur la base de 9 € du stère délivré par affouagiste

Bibliothèque

Adhésion annuelle par foyer	5,00 €
-----------------------------	--------

Photocopies

Prix unitaire	Noir et blanc	Couleur
A4	0,20 €	0,50 €
A3	0,40 €	1,00 €

Incivilités

Enlèvement de gravats, matériaux ou tout autre produit correspondant à des déchets inertes	500,00 €
Enlèvement et élimination de dépôts sauvages sur le domaine public communal par le personnel communal	500,00 €

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● Convention d'attribution d'un fonds de concours à la commune de Pouilley-Français (Grand Besançon Métropole) :

Le Grand Besançon s'engage à accorder un fonds de concours équivalent à 40 % du reste à charge pour la réalisation des travaux, soit un total de 3 941 € à la commune de Pouilley-Français, conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 23/05/2019.

Ce montant constitue un plafond et pourra éventuellement être ajusté au vu d'un état récapitulatif des dépenses et recettes et des notifications de subventions.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention et tous documents nécessaires.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● Désignation d'un coordinateur communal pour le recensement de la population en 2020 :

Nous allons réaliser en 2020 le recensement des habitants de notre commune. Cette enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020, ce recensement est très important pour notre commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mise à jour chaque année fin décembre, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces. Un coordinateur communal a été désigné et sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit

disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples Le coordinateur communal a été nommé par arrêté municipal il s'agit de Claude Danloue, 4^{ème} adjoint, il suffit de prendre une délibération pour régulariser cette nomination. Deux personnes seront nommées pour exécuter cette mission.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● **Complémentaire santé Sofaxis :**

Le centre de gestion du Doubs a souscrit pour le compte de nombreuses collectivités du département, des conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance (contrat proposé par APRIONIS Humanis avec une gestion du régime assurée par COLLECTEAM) et de santé (contrat proposé par MUT' Est). Ces conventions, souscrites le 1er janvier 2013 pour une durée de 6 ans, et prorogées d'une année par le conseil d'administration du centre de gestion du Doubs, arriveront à échéance le 31 décembre 2019. Par courrier du 15 septembre 2018, je vous informais du renouvellement de ces conventions et je vous proposais de prendre part à cette démarche.

Je vous informe que la procédure de mise en concurrence est arrivée à son terme. En effet, le conseil d'administration du centre de gestion du Doubs s'est réuni le 17 juin 2019 et a décidé de conclure une convention de participation avec les deux prestataires suivants :

- Complémentaire santé : groupement MNT/ MUT' Est/ MMC
- Prévoyance : Sofaxis / CNP

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal se prononce par 13 voix pour et une abstention.

● **Délibération modificative afin d'équilibrer le budget d'investissement :**

Suite à l'enregistrement du BP 2019 de la Commune il apparaît un déséquilibre sur la section d'investissement de 1440€, les dépenses étant supérieures aux recettes, Il conviendrait de régulariser lors de ce Conseil municipal par délibération modificative, en réduisant les dépenses imprévues au 020 de 1440€, la section d'investissement devant être strictement équilibrée.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

Infos :

-Principaux points abordés en réunion avec le personnel :

-Bienvenue à Marie-Christine Goux, planning de travail, divers...

-Réorganisation complète du secrétariat avec la commande d'un nouveau meuble de rangement,

-Le planning de travail sera désormais noté à la semaine par les employés (et adjoints) sur un agenda annuel : plus de souplesse et de vision pour la réalisation des différentes tâches et moins de stress, sauf exception les travaux ne seront plus à faire dans l'urgence,

-Au niveau emploi du temps et du planning, il est souhaitable de prendre en compte les choix de base des différentes commissions (fleurissement, bâtiments, cimetière, STEP, désherbage, fauchage...), je propose lors des réunions de commissions majeures d'inviter les employés communaux concernés (voir de leur donner les C/R),

- Sans accord du maire (ou adjoints), éviter de solliciter les habitants de Pouilley-Français, les entreprises ou autre pour une aide ou un prêt de matériel,
- Déplacer le container à verre vers la Maison pour tous et supprimer les poubelles vers la Belle Epoque et celles de Villers Buzon (trop impactant pour les poubelles sauvages !),
- Rangement de l'atelier : suppression des pesticides, fongicides, herbicides à partir du 1er septembre (tout ramener à la déchetterie), décoration pour Noël (mettre au stade),
- Achat d'un Karcher pour faire les vitres (Christine),
- Dératisation des bâtiments communaux (réunion d'information Michel Lanquetin),
- Fonctionnement : les horaires, la tenue vestimentaire (le port de la casquette en cas de chaleur est obligatoire, gilets fluos, les chaussures et pantalon, mise en place des cônes pendant les interventions, les habitants regardent notre fonctionnement : il faut être inattaquable !),
- Chaque pose journalière est fait pour se désaltérer, se détendre, voir fumer...donc il est conseillé de ne pas fumer en travaillant et dans le camion... (loi Evin),
- Rappel utilisation des poubelles : dans le cadre de réservations, les associations doivent gérer leurs poubelles !

Travaux :

- Point sur les travaux du 3^{ème} étage : peinture en cours de réalisation,
- Travaux Mairie : terminés avec respect du budget voté.

Infos et tour de table :

- Prévoir une réunion avec l'ONF et notre nouveau référent, point sur les recettes,
- Faire un mail à Grand Besançon Métropole (GBM / M. Michel Loyat) concernant les bus du collège de St Vit :
- Manque de places assises,
- Retard sur les horaires,
- Manœuvre en marche arrière rue de la Fontaine,
- Trajet non conforme.
- Rentrée 2019/2020 : dans l'ensemble cette rentrée c'est bien passée.

Fin de la séance : 21h45

-Prochaine réunion de Conseil municipal en fonction de l'ordre du jour et à déterminer.

Yves Maurice, Maire de Pouilley-Français